

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 20 décembre 2021**

**Date de la convocation : 16 décembre 2021**

\*Présentation de Valentin BARBOT recruté en tant qu'agent technique polyvalent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour pourvoir au départ de Joris LAURENT.

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ – AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ RUE DE LA PROMENADE**

**Monsieur le Maire informe le conseil municipal** que 3 offres ont été reçues dans le cadre de la consultation relative à l'Aménagement de sécurité rue de la Promenade. Le montant des travaux avait été estimé à :

Tranche ferme	224 645.00 € HT
Tranche ferme + tranche conditionnelle	345 562.00 € HT
Tranche ferme + tranche conditionnelle + variante obligatoire	367 702.00 € HT
Tranche ferme + variante obligatoire	246 785.00 € HT

Après analyse des offres par le maître d'œuvre, il est proposé de retenir l'entreprise suivante :

Lot 1: PIGEON TP Loire Anjou, pour un montant de:

Tranche ferme	<b>209 288.59 € HT</b>
Tranche ferme + tranche conditionnelle	<b>307 795.89 € HT</b>
Tranche ferme + tranche conditionnelle + variante obligatoire	<b>322 061.14 € HT</b>
Tranche ferme + variante obligatoire	<b>223 553.84 € HT</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré**

⇒ **RETIENT** l'entreprise dans les conditions définies ci-dessus

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché et toutes pièces s'y rapportant

**VENTE DE LA PARCELLE N°15 DU LOTISSEMENT DES VIGNES 4EME TRANCHE**

Vu la demande de terrain constructible de Monsieur DERYCKE Ludwig et de Madame LLORENS Marina, demeurant à CHATELAIS (49), 2 impasse de l'Oudon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**APPROUVE** la vente du lot 15 du lotissement des Vignes 4<sup>ème</sup> tranche, cadastré section ZN 282, d'une superficie de 872 m<sup>2</sup> à Monsieur DERYCKE Ludwig et de Madame LLORENS Marina, moyennant le **prix HT de 23 143.43 € auquel s'ajoute la TVA sur marge de 4 760.57 €, pour former un prix TTC de 27 904.00 €**

**DONNE** à Monsieur le Maire tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de signer l'acte authentique de cette vente en l'étude de Maître MÉNARD, notaire à CRAON (53), les frais de notaire étant à charge de l'acquéreur, ainsi que tout autre frais pouvant intervenir pour l'achat de cette parcelle

**LOT N°12 DE 564 M<sup>2</sup>**

Une personne a porté son intérêt pour la dernière parcelle en vente, son projet est en cours d'élaboration.

**AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DE LA PROMENADE  
DEMANDE DE DSIL 2022**

Monsieur le Maire rappelle le montant de l'étude d'avant-projet de la société TÉCAM, pour les travaux d'aménagement de sécurité rue de la Promenade, soit **250 062.00 € H.T.**

Il est proposé de faire une demande de subventions, dans le cadre de ce projet, auprès de différentes instances publiques et autres organismes, mais rappelle toutefois que le total des aides publiques ne doit pas dépasser 80 % du montant hors taxes de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**APPROUVE** le projet d'aménagement de sécurité rue de la Promenade,

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à une demande de subvention au titre de la DSIL 2022.

**ARRETE** le plan de financement provisoire comme suit :

<i>DEPENSES (H.T.)</i>		<i>RECETTES</i>	
Travaux d'aménagement	250 062.00	DETR 2021 (30 %)	34 485.00
		DSIL 2022 (39 %)	98 475.00
		Région (27 %)	67 090.00
		Part maître d'ouvrage (20%)	50 012.00
<b>TOTAL</b>	<b>250 062.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>250 062.00</b>

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les demandes de subventions auxquelles peut prétendre la commune au titre de ces travaux et **d'ETABLIR** tous les plans de financement provisoires

**SUBVENTION PRODUITS DES AMENDES DE POLICE EN MATIERE DE SECURITE ROUTIERE –  
APPEL A PROJET 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que conformément aux dispositions des articles R.2334-10 à R.2334-12 du CGCT, le Conseil départemental est chargé de répartir les fonds revenant aux communes et aux EPCI de moins de 10 000 habitants au titre du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Condition d'octroi : cette dotation concerne une seule opération par an et par bénéficiaire et doit être consacrée à l'amélioration de la sécurité routière.

Les modalités financières du soutien régional sont les suivantes :

**-taux d'intervention : 25 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 40 000 €**

**-date limite de dépôt de dossier : le 15 mars 2022**

**-non cumulable avec la subvention DETR pour un même projet**

Il est rappelé que la dotation pour la commune est cumulable avec d'autres dispositifs de subvention existants dans la limite d'un taux d'intervention s'élevant à 80 % maximum du coût total HT

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour l'aménagement du parking rue de la Promenade (sur une portion de 270 m<sup>2</sup> de la parcelle ZN 129) dès que nous aurons reçu le chiffrage de TECAM pour ces travaux.

## QUESTIONS DIVERSES

### **\*Recensement de la population INSEE à compter du 01/01/2022**

Population municipale : 464

Population comptée à part : 8 (résidence secondaire, résidence alternée...)

Population totale : 472

**\*Aire de jeux** : les travaux sont en cours

**\*Mât pour le lampadaire parking du city stade**

**\*Journée plantations** : bonne participation, de nombreuses personnes présentes

**\*Bulletin municipal** : envoyé pour impression ce jour

### **\*Voirie**

Réfection du chemin de la Petite Morellerie, du Haut Chêne, du chemin de la Larderie, de la traversée des Bignonnières

### **\*Adressage**

Le matériel est arrivé, contrôle des panneaux le jeudi 30 décembre à 14h.

### **DATES A RETENIR :**

\*Vérification des panneaux d'adressage : jeudi 30 décembre 2021, à 14h00

\*Réunion du Conseil Municipal : jeudi 20 janvier 2022, à 20h30

La séance est levée à 22 h 30